

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

---

LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS À DES FINS D'EXPLOITATION  
SEXUELLE, CONTRE LE PROXÉNÉTISME ET POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES  
PERSONNES PROSTITUÉES - (N° 2690)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 55

présenté par  
Mme Olivier, rapporteure

-----

### ARTICLE 18

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« 3° Du dispositif d'information prévu à... *(le reste sans changement)* ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.